

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour Maintenance, entretien et conduite (P2) et gros entretien (P3) des chaufferies bois-énergie et solaire-thermique du SIEL-TE LOIRE (relance lot Nord)

ARRETE : 2023_07_17_12A

ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 20 juillet 2023 pour la procédure dont l'objet est visé ci-dessus :

- Mr Didier IMBERT, Directeur Général des Services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Emmanuelle GRANGE, Directrice Générale Adjointe des Services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mr Patrick MOUNIER, Responsable du Service Transition Énergétique au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable de la cellule affaires juridiques au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Céline SERRAILLE, Gestionnaire marchés publics - Cellule Juridique au SIEL-TE Loire,
- Mme Leslie KONIK, Gestionnaire marchés publics - Cellule Juridique au SIEL-TE Loire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le

La Présidente du Syndicat

Mme Marie-Christine THIVANT